

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 2073)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 325

présenté par

Mme Victory, Mme Manin, Mme Tolmont, M. Juanico, M. Aviragnet, Mme Bareigts,
Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas,
M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin,
Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune,
M. Potier, M. Pueyo, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe,
M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 285 du Gouvernement

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Gouvernement autorise la publicité sur les palissades de chantier de Notre-Dame de Paris. Et ce même si le règlement local de publicité de la Ville de Paris l'interdit !

Nous, groupe Socialistes et apparentés, parlons sans ambages : nous refusons de voir la cathédrale de Notre-Dame faire la promotion du dernier smartphone à la mode. Certes vous affirmez plus haut dans votre amendement que la cathédrale ne sera pas recouverte de publicité présentant un caractère commercial. Encore heureux ! Mais vous l'autorisez pour les palissades de chantier qui entourent l'édifice !

Nous demandons au Gouvernement de supprimer la possibilité qu'il s'ouvre de faire de la pub sur les palissades de ce chantier extraordinaire.